



GT PCRS DATA GRANDEST

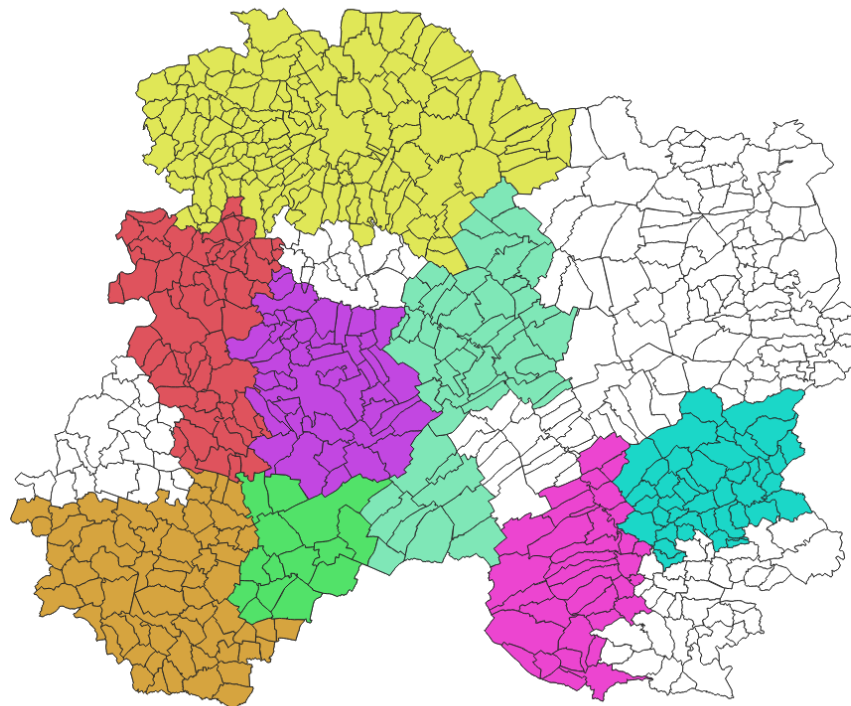
Mises à jour du PCRS

29 Janvier 2025



Les partenaires du PCRS aujourd'hui:

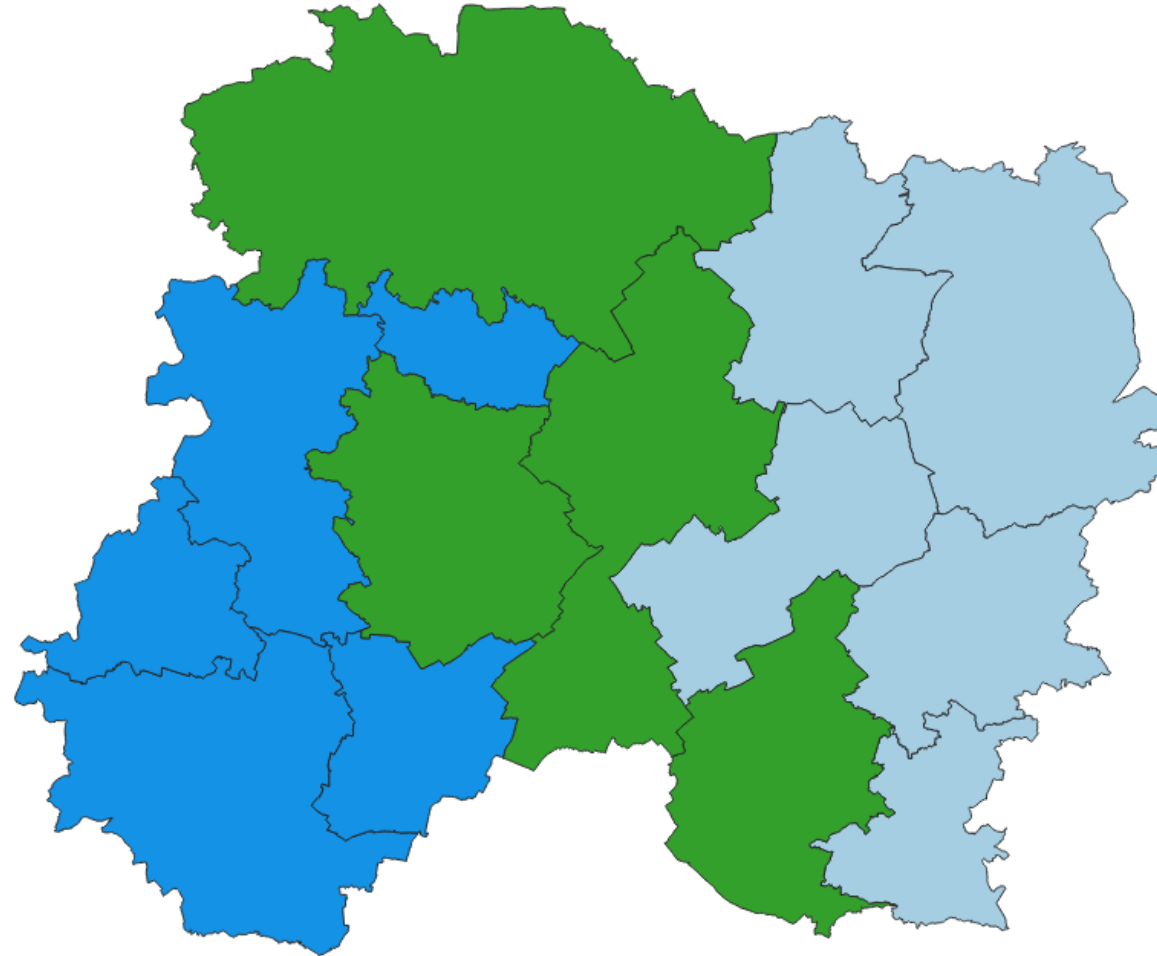
5479 km² de surface,
soit 67% du territoire marnais,
6111,37 km de voirie
399 communes
10 partenaires






- Communauté de Communes de Vitry Champagne et Der
- Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx
- Communauté de Communes Sézanne Sud-Ouest Marnais
- Communauté de Communes des Paysages de Champagne
- Communauté Urbaine du Grand Reims
- Communauté d'Agglomération d'Epemay Coteaux et Plaines de Champagne
- Communauté de Communes du Sud Marnais



Etat du projet janvier 2025:



L'ensemble du PCRS sera publié fin mars 2025

-  Flux accessibles, mises à jour début mars 2025
-  PCRS disponible avec MAJ Flux accessibles fin mars 2025
-  PCRS disponible Flux accessibles fin mars 2025

Type et périodicité de mise à jour

Le processus de mise à jour a débuté dès la fin des premiers vols d'acquisition, pour être au plus près des changements sur le terrain.

Les partenaires et le SIEM ont opté pour une mise à jour annuelle au changement que le territoire soit urbain ou rural, avec la possibilité dans le futur de réaliser des survols complets en urbain si nécessaire.

Les critères de mise à jour

Les critères d'éligibilité de mise à jour sont ceux décrits dans le cahier des charges du CNIG majorés des zones concernées par des aménagement de parcs photovoltaïques en urbain comme en rural:

Type de travaux	
Accessibilité	Quai bus
Aménagement Cyclable	Piste avec éléments en dur
Aménagement de sécurité	Carrefour
	Plateau / Rampe
	Chicane / Îlots séparateurs
Travaux neufs	Création de voirie sur le domaine public
	Nouveaux lotissements public/privé

Source conventions CRAIG



En d'autres termes: « Toute création/suppression ou modification du profil de la voirie »

La méthodologie

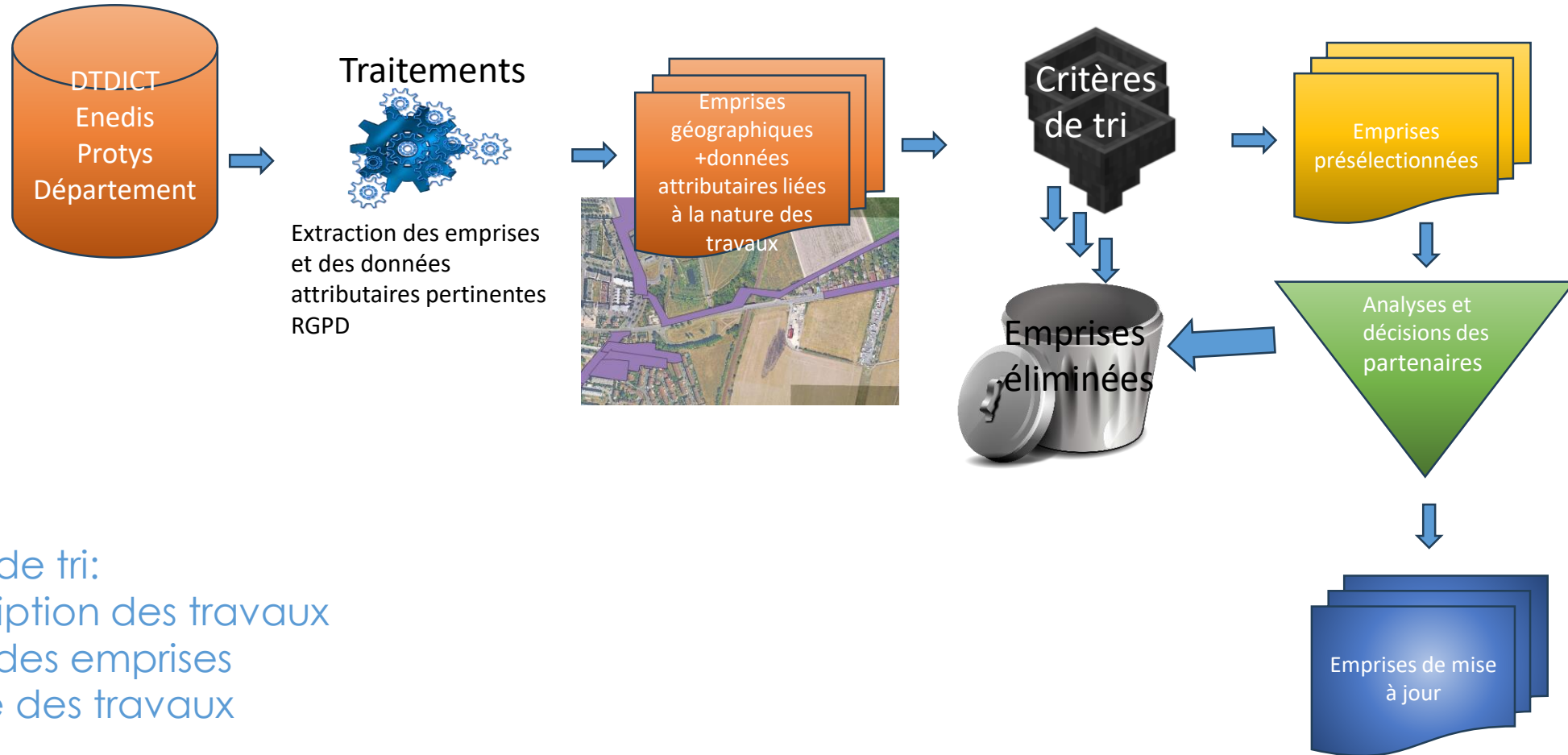
3 problématiques:

- Localisation des zones potentielles de mise à jour
- Sélection des zones de mise à jour réelle
- Exhaustivité de la démarche (Ne pas passer à côté de zone éligible)
- Maîtrise des coûts (Ne pas voler plus que nécessaire et ne pas être trop consommateur de ressources humaines)

Solution choisie:

- Utiliser comme base les emprises des DICT et DTDICT conjointes de l'ensemble de la zone (accord avec Protys)
- Opérer un tri en fonction de la description des champs utiles sur DT/DICT, de la durée et de l'ampleur des travaux
- Faire valider par les partenaires la sélection de mise à jour

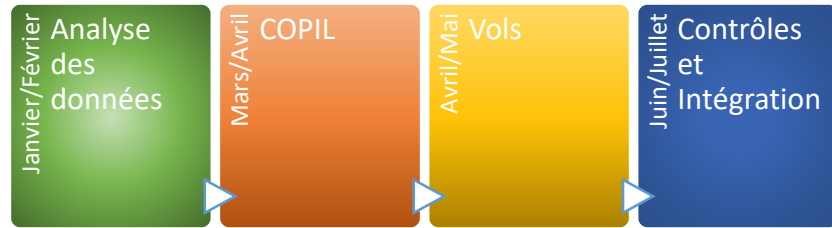
Traitement des données



Critères de tri:

- Description des travaux
- Taille des emprises
- Durée des travaux

Processus de mise à jour



Le processus de mise à jour va évoluer dans les prochaines années :

- Développement à venir de Protys, à la demande du SIEM pour automatiser les requêtes d'exports après sélection des champs utiles et le respect du RGPD des DTDICT
- Demandes d'évolution du CERFA DTDICT suite à un point réalisé avec le ministère de l'environnement (attentes du décret): ajout du champ « IMPACT PCRS »

Ajout du champ: "IMPACT PCRS« accompagné d'une info-bulle

"Les travaux réalisés ont un impact sur le PCRS, fond de plan très grande échelle conçu pour localiser précisément les réseaux (voir descriptif joint dans la documentation)? "

Le processus se résume donc comme suit :

- Je passe la souris devant le champ "IMPACT PCRS" : l'info bulle s'ouvre pour faire apparaître le texte proposé
- Je clique sur le champ "Impact PCRS" parce que je considère ces travaux comme concernés, Le champ texte devient accessible avec la liste du tableau des critères d'éligibilité.
- Je clique sur le champ concerné



MERCI DE VOTRE ATTENTION

